

Séance du lundi 28 janvier 2013

Date de Convocation : mardi 22 janvier 2013

Nombre de Conseillers en exercice : 43

N° 2013.01.19 - Garantie d'emprunt - Bourg Habitat - Travaux ORSAC - 5 rue des Crêts - Emprunt de 800 000 €

Présents :

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Monique DUTHU, Guillaume LACROIX, Nadia OULED SALEM, Pascal BORGIO, Claudie SAINT ANDRE, Alain BONTEMPS, Denise DARBON, Benjamin ZIZIEMSKY, Françoise COURTINE, Yves GAUTHIER, Bernadette CONSTANS, Philippe BERNIGAUD, Patrick BLANCSUBE, Françoise BOZON, Xavier BRETON, Philippe BRICARD, Vasilica CHARNAY, Sylviane CHENE, Véronique COLLET, Charlotte DOMINJON, Raphaël DURET, Jean-Marc GERLIER, Sébastien GUERAUD, Bernard GUILLEMAUT, Nicole GUILLERMIN, Guylain HERVE, Jean LECLAIR, Suzane MOCCOZET, Thierry MOIROUX, Evelyne NOLL-FONTENILLE, Elisabeth PASUT, Christian PORRIN, Véronique ROCHE, Yves VIDAL

Excusés ayant donné procuration :

Nicole BARREAU à Nadia OULED SALEM, Jean-Michel BLANC à Xavier BRETON, Pascale BONNET SIMON à Pascal BORGIO, Jean-Paul RODET à Jean-François DEBAT, Caroline ROHRHURST à Denise DARBON

Absents :

Abdallah CHIBI, Emeric THUILLIEZ

Secrétaire de séance : Raphaël DURET

Rapporteur : Jean-François DEBAT

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Par lettre en date du 4 décembre 2012, Bourg Habitat (Office Public de l'Habitat à Bourg-en-Bresse) a sollicité la garantie financière de la Ville pour un emprunt de 800 000 € que cet organisme envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de financer l'opération d'aménagement d'un bâtiment en bureaux et salle d'activité pour le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) de l'ORSAC, 5 rue des Crêts à Bourg-en-Bresse.

Motivation et opportunité de la décision

Cette opération est financée par un prêt à long terme. L'octroi de ce prêt est subordonné à l'obtention de la part de la Ville de Bourg-en-Bresse de sa garantie à hauteur de 100 % du montant global de l'emprunt.

Ceci exposé, l'assemblée est invitée à bien vouloir se prononcer sur cette demande de garantie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29,

VU l'avis favorable émis par la commission finances, administration générale, technologies et communications dans sa réunion du 17 janvier 2013

A L'UNANIMITE des votants (41 voix)

DECIDE d'accorder sa garantie à Bourg Habitat pour un prêt PHARE d'un montant de 800 000 € destiné à financer l'aménagement d'un bâtiment en bureaux et salle d'activité pour le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) de l'ORSAC, 5 rue des Crêts à Bourg-en-Bresse, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations aux conditions financières suivantes :

Prêt PHARE	
Montant du prêt	800 000 €
Durée	140 trimestres
Taux d'intérêt actuariel annuel	3,11 %
Taux annuel de progressivité	0
Durée du préfinancement	0 mois
Périodicités échéances	trimestrielles

DECLARE que cette garantie est accordée en conformité avec les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de la garantie, de la division du risque et au partage du risque.

S'ENGAGE au cas où Bourg Habitat, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à ce que la Ville effectue le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de l'établissement prêteur adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer au nom et pour le compte de la Ville tous documents contractuels liés à cette garantie.

Impacts financiers

En investissement et en fonctionnement :

Pendant toute la durée de la période de remboursement, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir les annuités de l'emprunt sera créée.